

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation 08 avril 2026 L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia, Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Votants 18

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 13 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre de ses compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

Considérant de l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions,
DECIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés,
- de fixer dans les limites fixées par le conseil municipal les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal,
- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme,

- d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans que soit le type de juridiction et de niveau,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixé par le Conseil Municipal,
- de donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier,
- De passer les contrats ou commandes d'un montant inférieur à 70 000 € HT ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;
- De prendre toute décision urgente dans le cadre du droit de préemption urbain, sous réserve d'en informer le Conseil Municipal.
- d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que les remboursements des frais afférents prévus à l'article L2123-18 du présent code.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Ludovic HOUEE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026
L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPESEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Votants 18

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 14 CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT,
Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT,

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de créer HUIT commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- La commission de l'espace urbain traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : voirie, éclairage, bâtiments, travaux et projets d'aménagement, embellissement du village, budget participatifs, implication des habitants dans des projets bénévoles, voisins vigilants, relations avec la gendarmerie, sécurité routière
- La commission des finances et de l'administration générale traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : Elaboration et suivie du budget, gestion des dépenses et des recettes, organisation administrative en mairie et suivi des dossiers généraux
- La commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : projets culturels et animations, soutien aux associations, activités pour les jeunes, développement du sport
- La commission des affaires scolaires traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : suivi des besoins des écoles, cantine, périscolaire, relations avec les enseignants et les parents, conditions d'accueil des enfants
- La commission des fêtes traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : organisation d'événements, fêtes locales, animations, coordination avec les associations
- La commission information et informatique traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : communication municipale, réseaux sociaux, site internet, Panneau Pocket, Outils informatiques, Info Neuilly, réunions d'échange et d'informations avec les habitants
- La commission du bien-être animal traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : partenariat avec les associations, gestion des animaux errants, aide à la stérilisation, sensibilisation

- La commission des chemins, sentes et cimetières traitera les dossiers relatifs aux domaines ruraux, gestion des sentes, suivi du cimetière

Monsieur le maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit décidé par le conseil municipal

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE de créer les commissions municipales suivantes :

1. Commission de l'espace urbain composée de 11 membres
2. Commission des finances et de l'administration générale composée de 7 membres
3. Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports composée de 7 membres
4. Commission des affaires scolaires composée de 7 membres
5. Commission des fêtes composée de 8 membres
6. Commission information et informatique composée de 8 membres
7. Commission du bien-être animal composée de 6 membres
8. Commission des chemins, sentes et cimetières composée de 9 membres

DECIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT.

PROCEDE après appel à candidatures à l'élection des membres des huit commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, le Maire étant président de droit, et désigne :

1. Commission de l'espace urbain
Mme DEBUIRE Catherine, Mme TROCELLIER Sonia, Mr VENANT Christian, Mr LORGET Stéphane, Mme JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mr MARTIN Laurent, Mr CHAGNON Philippe, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mr BOUTREAU Mickaël,
2. Commission des finances et de l'administration générale
Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mme BERTHELOT Séverine, Mr BOUKHALFA Adel, Mr BOUTREAU Mickaël
3. Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports
Mme DEBUIRE Catherine, Mme TROCELLIER Sonia, Mr VENANT Christian, Mr CROQUET Damien, Mme STAUTH Magalie, Mme CHAPELIN Sandrine, Mr BOUTREAU Mickaël
4. Commission des affaires scolaires
Mme DEBUIRE Catherine, Mme TROCELLIER Sonia, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mme BERTHELOT Séverine, Mme STAUTH Magalie, Mme CHAPELIN Sandrine, Mr BOUTREAU Mickaël
5. Commission des fêtes
Mme TROCELLIER Sonia, Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT Séverine, Mme CHAPELIN Sandrine, Mr BOUTREAU Mickaël
6. Commission information et informatique
Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mme BERTHELOT Séverine, Mme STAUTH Magalie, Mr BOUKHALFA Adel, Mr BOUTREAU Mickaël
7. Commission du bien-être animal
Mme TROCELLIER Sonia, Mme JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mme STAUTH Magalie, Mme CHAPELIN Sandrine, Mr BOUTREAU Mickaël
8. Commission des chemins, sentes et cimetières
Mr VENANT Christian, Mr LORGET Stéphane, Mme JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mr MARTIN Laurent, Mr CHAGNON Philippe, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mr BOUTREAU Mickaël

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ludovic HOUEE



La secrétaire de séance
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPESEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Votants 18

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés : -

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance :

2026 04 15 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, cette commission doit comporter, en plus du Maire,
président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation au plus fort
reste.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des
collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions
municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les
nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire

Mr CANTOS David, Mr LORGET Stéphane, Mr BOUKHALFA Adel

Sont candidats au poste de suppléant

Mme DEBUIRE Catherine, Mr VENANT Christian, Mr BOUTREAU Mickaël

Sont donc désignés en tant que :

Délégués titulaires :

- Mr CANTOS David
- Mr LORGET Stéphane
- Mr BOUKHALFA Adel

Délégués suppléants :

- Mme DEBUIRE Catherine
- Mr VENANT Christian
- Mr BOUTREAU Mickaël

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Votants 18

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 16 CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat.

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, cette commission doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation au plus fort reste.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire

Mr CANTOS David, Mr LORGET Stéphane, Mr DHUYGELAERE Pascal

Sont candidats au poste de suppléant

Mme DEBUIRE Catherine, Mr VENANT Christian, Mr BOUTREAU Mickaël

Sont donc désignés en tant que :

Délégués titulaires :

- Mr CANTOS David,
- Mr LORGET Stéphane
- Mr DHUYGELAERE Pascal

Délégués suppléants :

- Mme DEBUIRE Catherine
- Mr VENANT Christian
- Mr BOUTREAU Mickaël

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ludovic HOUÉE

La secrétaire de séance,

Mme JACQUELIN Annie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Votants 18

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 17 CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal,
il convient de procéder au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales.

Dans les communes de plus de 1000 habitants et dans lesquelles 3 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission de contrôle est composée (art. L 19) :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;

- de 1 conseiller municipal appartenant à la 2^e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

- de 1 conseiller municipal appartenant à la 3^e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire,

Après avoir pris connaissance des volontaires prêts à participer aux travaux de la commission,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de constituer la Commission de contrôle des listes électorales comme suit :

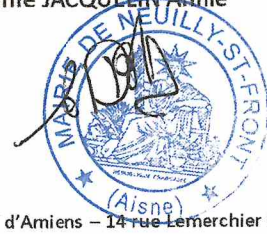
Liste	Agir ensemble pour Neuilly-Saint-Front
1	Mme DEPELSEMACKER Karine
2	Mr LORGET Stéphane
3	Mme JACQUELIN Annie
Liste	Neuilly-Saint-Front vers l'Avenir
1	Mme CHAPELIN Sandrine
Liste	Neuilly-Saint-Front nos racine pour bâtir l'Avenir
1	Mr BOUTREAU Mickaël

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 002-210205209-20260414-2026_04_17-DE

Fait et délibéré le 14 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Ludovic HOUEE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier CS 81114 - 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation 08 avril 2026 L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia, Mr VENANT Christian, Mme DEPELSMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Votants 18

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 18 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent l'installation de l'organe délibérante.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

DECIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEULLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Votants 18

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

**2026 04 19 REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE
DE NEULLY SAINT FRONT**

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal, celle-ci doit procéder à l'élection, pour la durée de son mandat, de ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Neully-Saint-Front, dont il est de droit Président, et comprenant TROIS délégués.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire,

Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal, procédant par un vote à mains levées recueillant l'unanimité des suffrages, désigne :

- Mme DEBUIRE Catherine
- Mr MARTIN Laurent
- Mr BOUKHALFA Adel

Comme représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Neully-Saint-Front.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Nombre de Conseillers

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPESEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

En Exercice 19

Présents 17

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Votants 18

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 20 REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
DU COLLEGE DE NEUILLY SAINT FRONT

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal,
Il convient de procéder à l'élection de DEUX délégués pour assurer, pendant toute la durée du mandat du Conseil Municipal, la
représentation de la commune au Syndicat de fonctionnement et d'investissement du collège de Neuilly-Saint-Front.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire,
Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal, procédant par un vote à mains levées recueillant l'unanimité des suffrages, désigne :

- Mme DEBUIRE Catherine
- Mme DEPESEMACKER Karine

Comme représentants de la Commune au sein du Syndicat de fonctionnement et d'investissement du collège de Neuilly-Saint-Front.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

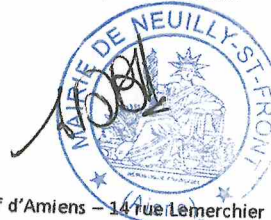
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Votants 18

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 21 REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE NEUILLY SAINT FRONT

Monsieur le maire expose à ses collègues qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal,
Il convient de procéder à l'élection de UN délégué pour assurer, pendant toute la durée du mandat du Conseil Municipal, la
représentation de la commune au Conseil d'Administration du collège de Neuilly-Saint-Front.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire,

Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal, procédant par un vote à mains levées recueillant l'unanimité des suffrages, désigne :

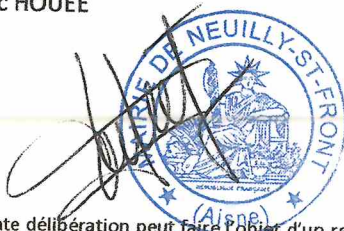
- Mme TROCELLIER Sonia

Pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du collège de Neuilly-Saint-Front.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Votants 18

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

**2026 04 22 REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ AMONT ET
DU CLIGNON**

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal,
Il convient de procéder à l'élection de DEUX élus intéressés par la place de délégué pour assurer, pendant toute la durée du
mandat du Conseil Municipal, la représentation de la commune au Syndicat du bassin versant de L'Ourcq Amont et du Clignon.
Monsieur le Maire précise que ce sont les EPCI qui adhèrent au Syndicat du Bassin Versant de L'Ourcq Amont et Clignon et non
directement les communes.

La candidature des deux élus sera envoyée à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry qui procédera à
l'élection des 24 délégués titulaires et des 7 délégués suppléants.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire,

Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal, procédant par un vote à mains levées recueillant l'unanimité des suffrages, désigne :

- Mr HOUÉE Ludovic
- Mr LORGET Stéphane

Comme candidats pour devenir représentants de la Commune au sein du Syndicat du bassin versant de L'Ourcq Amont et du
Clignon.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Nombre de Conseillers

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

En Exercice 19

Présents 17

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Votants 18

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 23 REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE NEUILLY SAINT FRONT

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal,
Il convient de procéder à l'élection de DEUX délégués pour assurer, pendant toute la durée du mandat du Conseil Municipal, la
représentation de la commune au Syndicat des eaux de la Région de Neuilly-Saint-Front.

Liste de deux délégués déclarés :

- Mr HOUÉE Ludovic et Mr LORGET Stéphane
- Mr BOUKHALFA Adel et Mr BOUTREAU Mickaël

Après avoir entendu l'exposé de son Maire,
Après avoir pris connaissance des candidatures,
Le Conseil Municipal, procède par vote à bulletin secret à l'élection des deux délégués,
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de Bulletins : 18

Nombre de bulletins blanc ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mr HOUÉE Ludovic et Mr LORGET Stéphane : 14 voix (quatorze voix)
- Mr BOUKHALFA Adel et Mr BOUTREAU Mickaël : 4 voix (quatre voix)

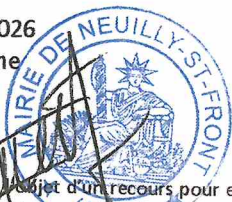
Mr HOUÉE Ludovic et Mr LORGET Stéphane ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés comme représentants de la
Commune au sein du Syndicat des eaux de la Région de Neuilly-Saint-Front.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Nombre de Conseillers

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPESEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

En Exercice 19

Présents 17

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Votants 18

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

**2026 04 24 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE NEUILLY-SAINT-FRONT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles,
le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS est fixé par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à douze le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant
entendu que la moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer le nombre de représentants au sein du Conseil d'Administration du CCAS
ainsi qu'il suit :

- SIX membres élus désignés parmi le Conseil Municipal ; en plus du Maire, Président de droit du CCAS.
- SIX membres non élus, désignés par le Maire

Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal, procédant par un vote à mains levées recueillant l'unanimité des suffrages, désigne :

Mr HOUÉE Ludovic, Président
Mme DEBUIRE Catherine
Mme DEPESEMACKER Karine
Mme JACQUELIN Annie
Mme PEYRELLADE Aurélie
Mme BERTHELOT Séverine
Mme CHAPELIN Sandrine

Comme membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Saint-Front.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Votants 18

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 25 REPRESENTATION DE LA COMMUNE A L'UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE (USEDA)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (UDEDA).

Il convient de désigner deux délégué(e)s de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de délégués :

- Mr HOUÉE Ludovic
- Mr CROQUET Damien

Le Conseil Municipal, désigne avec 14 votes pour et 4 abstentions,
Mr HOUÉE Ludovic et Mr CROQUET Damien délégués de secteur

Un extrait de la présente délibération sera adressé d'urgence par les soins de Monsieur le Maire à
L'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA)

Zac Champ du Roy
1 rue Turgot
02007 LAON

Et un exemplaire à Monsieur le Sous-Préfet de Château-Thierry

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 002-210205209-20260414-2025_04_25-DE

Fait et délibéré le 14 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Ludovic HOUEE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPESEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Votants 18

Absents représentés : -Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 26 REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SIVU DE LA PICOTERIE

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal,
Il convient de procéder à l'élection de DEUX délégués titulaires et DEUX délégués suppléants pour assurer, pendant toute la
durée du mandat du Conseil Municipal, la représentation de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du
Refuge Fourrière de la Picoterie.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire,
Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal, procédant par un vote à mains levées recueillant l'unanimité des suffrages, désigne :

Mme JACQUELIN Annie, titulaire
Mme PEYRELLADE Aurélie, titulaire
Mme DEBUIRE Catherine, suppléante
Mme STAUTH Magalie, suppléante

Comme délégué au SIVU de la Picoterie.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ludovic HOUEE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Votants 18

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 27 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU TRI - CARCT

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal,
Il convient de procéder à l'élection d'un délégué au tri pour assurer, pendant toute la durée du mandat du Conseil Municipal, la
diffusion des informations auprès des habitants.

Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal, procédant par un vote à mains levées recueillant l'unanimité des suffrages, désigne :

- Mr MARTIN Laurent

Comme délégué au tri.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia,
Mr VENANT Christian, Mme DEPESEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Votants 18

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 28 CORRESPONDANT DEFENSE

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Le correspondant défense constitue un relais d'information entre le ministère de la Défense et la commune sur les questions de sécurité et de défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.
Monsieur le maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Candidats déclarés :

- Mr HOUÉE Ludovic
- Mr BOUTREAU Mickaël

Après avoir entendu l'exposé de son Maire,

Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal, procède par vote à bulletin secret à l'élection du correspondant défense pour la commune,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de Bulletins : 18

Nombre de bulletins blanc ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

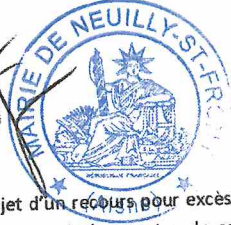
Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 002-210205209-20260414-2026_04_28-DE

Ont obtenu :

- Mr HOUEE Ludovic : 14 voix (quatorze voix)
- Mr BOUTREAU Mickaël : 4 voix (quatre voix)

Mr HOUEE Ludovic ayant obtenu la majorité absolue est désigné en tant que correspondant défense pour la commune de Neuilly-Saint-Front

Fait et délibéré le 14 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Ludovic HOUEE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier CS 81114 - 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre
prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER
Sonia, Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane,
Mme JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme
BERTHELOT Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON
Philippe, Mr BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 14

Absents représentés : - Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN
Sandrine

Votants 14

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 29 ACTUALISATION DU COUT DU REPAS A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses scolaires et de restauration scolaire sont scindées en deux, l'une pour la participation scolaire et l'autre la participation à la restauration scolaire. Il convient de fixer le montant total des dépenses engagées par la commune pour le fonctionnement de la restauration scolaire des enfants fréquentant les écoles publiques de Neuilly-Saint-Front. Ce montant permettant d'arrêter un coût du repas qui sera réclamé aux familles.

Monsieur le Maire rappelle que le coût du repas comprend non seulement le prix du repas, mais aussi l'animation et la prise en charge de l'enfant pendant un temps d'une heure et demi.

Monsieur le Maire propose que la commune participe au coût du repas pour les enfants de Neuilly-Saint-Front. Les familles domiciliées hors commune devront se rapprocher de leur commune de résidence afin de connaître le montant de sa participation. Les communes extérieures pourront si elles le souhaitent participer au coût du repas directement auprès des familles.

Monsieur le Maire propose de ne pas changer les tarifs pour l'année scolaire 2026/2027, qui sont des tarifs progressifs, mieux échelonnés, et qui tiennent compte du quotient familial des familles, à savoir :

Tarifs

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs résidents commune	Tarifs résidents hors commune
0 à 700	3,80 €	7,88 €
701 à 900	4,00 €	8,08 €
901 et plus	4,20 €	8,28 €

Le quotient familial pris en compte pour l'année en cours sera celui adressé par la Caisse d'Allocations Familiales ou fourni par mon compte partenaire CAF en août 2026. Aucun changement ne sera pris en compte en cours d'année. Les personnes ne possédant pas de quotient familial devront présenter l'avis d'imposition 2026 (revenus 2025).

Sans justificatif, les repas seront facturés au prix maximum, soit 4,20€ pour les familles domiciliées sur la commune et 8,28€ pour les familles extérieures.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 002-210205209-20260414-2026_04_29-DE

Tarifs en cas d'un « PAI alimentaire » avec panier repas

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs résidents commune	Tarifs résidents hors commune
0 à 700	1,80 €	3,88 €
701 à 900	2,00 €	4,08 €
901 et plus	2,20 €	4,28 €

Tarifs applicables aux personnels communales : 3,00€

Tarifs applicables aux enseignants : 4,20€

Tarifs applicables aux personnes extérieures : 8,28€

Pénalités applicables aux familles en cas de repas non commandé (en plus du tarif du repas) : 3,00€

CONSIDERANT qu'aucune modification a été réalisé dans le règlement intérieur de la restauration scolaire en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

DECIDE d'adopter ces tarifs pour la restauration scolaire pour l'année scolaire 2026/2027.

APPROUVE le règlement intérieur de la restauration scolaire joint en annexe.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ludovic HOUEE



La secrétaire de séance,

Mme JACQUELIN Annie



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre
prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER
Sonia, Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane,
Mme JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme
BERTHELOT Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON
Philippe, Mr BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN
Sandrine

Votants 18

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 30 ACTUALISATION DU COUT DE L'ACCUEIL DU PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE 2026/2027

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place des accueils périscolaires afin de répondre aux besoins des familles :

- Le temps du midi en élémentaire et en maternelle, le périscolaire du soir et du matin en élémentaire et en maternelle, les mercredis
récréatifs et le Centre Animations Jeunesse.

Ces accueils sont ouverts aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans. Ils sont pour but d'accueillir, en dehors des périodes scolaires, les
enfants et les jeunes de 3 à 17 ans, pour participer à des activités de loisirs éducatifs.

Pour rappel, tous nos accueils sont organisés conformément à la réglementation des accueils collectifs de mineurs et habilités par le
Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Monsieur le Maire propose de ne pas changer les tarifs des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2026/2027, qui sont des tarifs
progressifs, mieux échelonnés, et qui tiennent compte du quotient familial des familles, à savoir :

- Le périscolaire du matin :

Les enfants sont accueillis de 7h00 à 9h00

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs par matinée/heure
0 à 700	1,70 €
701 à 900	1,75 €
901 et plus	1,80 €

- Le périscolaire du soir :

Les enfants des écoles élémentaire et maternelle sont accueillis après la classe à l'école élémentaire Marcel Roger de 16h30 à 18h.

QUOTIENT FAMILIAL	
0 à 700	0,50 €
701 à 900	0,75 €
901 et plus	1 €

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 002-210205209-20260414-2026_04_30A-DE

- Les mercredis récréatifs :

Les enfants sont accueillis de 8h à 12h et/ou de 13h 30 à 18h avec panier repas possible fourni

QUOTIENT FAMILIAL	DEMI-JOURNEE	DEMI-JOURNEE REPAS	JOURNEE COMPLETE	REPAS
0 à 700	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
701 à 900	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €
901 et plus	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

DECIDE d'adopter ces tarifs pour l'année scolaire 2026/2027.

APPROUVE la modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire de Neuilly-Saint-Front joint en annexe.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

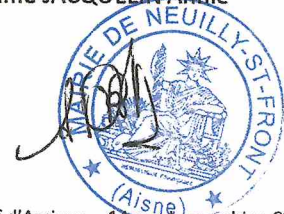
Le Maire,

Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,

Mme JACQUELIN Annie



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER
Sonia, Mr VENANT Christian, Mme DEPESEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Votants 18

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 31 ACOMPTE CHAUFFAGE POUR 2026 ET SOLDE 2025
LOGEMENT COMMUNAUX 29 RUE PUGET DE SAINT PIERRE

Chaque année, il convient de réactualiser le montant des acomptes chauffage en fonction des dépenses réelles.
La proposition est la suivante : DEPENSES TOTALES ECOLE PRIMAIRE : 2025 = $26\,074 = 1.1$
2024 23 062

	DEPENSES 2025	ACOMPTE DEMANDES 2025	SOLDE à devoir	SOLDE trop versé
APPT1	$1000 \times 1.1 = 1100$	1000	100	
APPT 4	$1000 \times 1.1 = 1100$	1000	100	
APPT 3	$1220 \times 1.1 = 1342$	1220	122	
APPT 6 LIBRE	$1220 \times 1.1 = 1342$			

ACOMPTE POUR 2026 (de mars à décembre)

APPARTEMENT 1

$1100/10 = 110$ euros par mois

APPARTEMENT 4

$1100/10 = 110$ euros par mois

APPARTEMENT 3

$1342/10 = 134$ euros par mois

APPARTEMENT 6

$1342/10 = 134$ euros par mois

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,
ACCEPTÉ la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ludovic HOUÉE

La secrétaire de séance,

Mme JACQUELIN Annie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEULLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER
Sonia, Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 17

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Votants 18

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 32 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur Le Maire explique que la commune a été destinataire de demande d'intention d'aliéner pour les biens situés :

- 3 bis Rue René Roy (ZI 245),
- 18 Rue François Dujardin (K224),
- 30 Rue Jean de la Fontaine (K1041),
- 43 Rue Jean de la Fontaine (K1049),
- 22 Rue François Duajrdin (K201),

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

DECIDE de renoncer à son droit de préemption sur les biens cités ci-dessus.

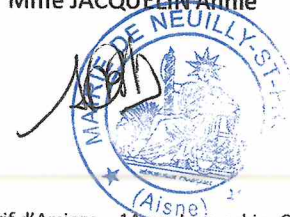
Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

Date de Convocation
08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire

Date d'affichage
08 avril 2026

Présents :

Mr HOUÉE Ludovic, Mme DEBUIRE Catherine, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER
Sonia, Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme
JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT
Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mme STAUTH Magalie, Mr CHAGNON Philippe, Mr
BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19

Présents 16

Votants 17

Absents représentés : Mr BOUTREAU Mickaël donne pouvoir à Mme CHAPELIN Sandrine

Absents excusés :

Absents : Mr NICOLAS Jessy

Secrétaire de séance : Mme JACQUELIN Annie

2026 04 33 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur Le Maire explique que la commune a été destinataire de demande d'intention d'aliéner pour le bien situé :

- 57 Rue François Dujardin (K258)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

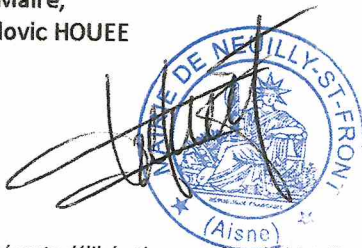
DECIDE de renoncer à son droit de préemption sur le bien cité ci-dessus.

Fait et délibéré le 14 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,
Mme JACQUELIN Annie



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 Rue Lemerchier CS 81114 - 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.